

PEUPLES ET

FRONTIÈRES

Numéro 6

1^{er} OCTOBRE 1937

Prix : 2 Fr.

PEUPLES ET FRONTIÈRES

Revue d'information sur les nationalités d'Europe Occidentale

Paraissant tous les deux mois

Directeur : Y. DOUGET

Abonnement d'un an :

Administration : M. QUEMENER

6 numéros : 15 Francs

12, Rue Royer-Collard - PARIS (V^e)

Numéro 6 - 1^{er} Octobre 1937

SOMMAIRE

Collaboration britto-alsacienne	122
BREIZ :	
Les Manifestations Nationales de l'été 1937	125
ELSASS-LOTHRINGEN :	
Un nouveau « Complot alsacien » imaginaire	127
Le mouvement populaire contre la violation des libertés scolaires de l'Alsace-Lorraine	129
GROOT-NEDERLAND :	
Les Congrès	132
ILES FEROES :	
Le Mouvement Nationaliste aux Feroës (suite)	138
BIBLIOGRAPHIE	142

Collaboration Britto-Alsacienne

par Y. DOUGET

Dans la République française, où le système de la Centralisation est poussé jusque dans ses limites extrêmes, la situation de l'Alsace-Lorraine et celle de la Bretagne sont bien près d'être identiques : l'Alsace-Lorraine étant, et de beaucoup, la plus favorisée des deux. Ces deux pays, ayant à résister aux mêmes forces centralisatrices, il vient tout naturellement à l'idée qu'ils pourraient s'appuyer mutuellement et qu'ils auraient intérêt à le faire, pour résister aux empiètements du Pouvoir Central et déserrer peu à peu l'étreinte qui les étouffe.

C'est afin de mettre ce principe en application que les autonomistes Alsaciens-Lorrains et Bretons cherchèrent à se rapprocher et à jeter les bases d'une action commune, lors du Congrès breton de Rosporden, en septembre 1927, et lors du fameux prétendu « Complot alsacien », l'année suivante. Mais en fait, dans ces différentes circonstances, il s'agissait plus de manifestations sentimentales que de réel travail pratique.

Il est d'ailleurs difficile de trouver, en dehors d'une action en vue d'un but très précis, un terrain d'accord absolu entre des mouvements issus de populations qui ont une mentalité, un caractère si différents, une culture, une civilisation si éloignées l'une de l'autre; des intérêts qui leur sont si spéciaux et, malgré la centralisation française, des situations dissemblables.

C'est ce qui explique que, depuis 1928, aucun véritable rapprochement ne s'est opéré entre Alsaciens-Lorrains et Bretons.

**

N'existe-t-il pas, cependant, un terrain sur lequel une collaboration efficiente, une *zusammenarbeit*, comme on dirait à Strasbourg, soit possible entre Bretons et Alsaciens-Lorrains ? Il semble bien que les derniers événements nous l'indiquent clairement :

Les Alsaciens-Lorrains ont à défendre leur statut scolaire, menacé par le décret Blum, du 10 octobre 1936.

Les Bretons ont à obtenir la reconnaissance officielle de leur langue.

C'est principalement à Paris, au Parlement notamment, que les uns et les autres doivent mener la lutte. N'est-il pas tout naturel qu'ils appuient leurs revendications respectives ?

Sur ce terrain, ce n'est plus seulement les organisations, alsaciennes

et bretonnes, de défense des langues et des cultures germaniques et celtiques qui doivent se rencontrer et collaborer, ce sont aussi, et surtout, les parlementaires représentant les deux pays.

Un grand nombre de députés bretons est favorable à la défense, à l'enseignement de la langue bretonne. De même, la majorité des députés alsaciens-lorrains est ardemment acquise à la défense du statut scolaire garanti en 1918. En effet, 22 députés alsaciens-lorrains, sur 24, ont signé la protestation solennelle du 16 novembre 1936, contre le décret qui violait le statut scolaire du pays. D'autre part, 15 députés bretons, élus en 1936, avaient adhéré au *Front Breton*, et 6 autres se déclarèrent, par la suite, favorables aux revendications d'*Ar Brezoneg er Skol* : ce qui porte à 21 le nombre des députés bretons partisans de l'enseignement de la langue bretonne.

Ce que les parlementaires alsaciens-lorrains trouvent juste dans leur pays, ils doivent aussi le trouver juste en Bretagne. Ce que les Représentants bretons admettent pour la Bretagne, ils doivent aussi l'admettre pour l'Alsace-Lorraine. D'ailleurs, les uns et les autres se sont maintes fois prononcés en faveur du « respect des langues et des cultures locales ». Rien ne s'oppose donc à un appui mutuel sur le terrain linguistique et culturel, qui n'a aucun aspect politique.

**

De part et d'autre, déjà, d'heureuses initiatives ont été prises en ce sens.

Une proposition de loi a été déposée, le 30 juillet 1936, tendant à introduire le bilinguisme intégral dans les Administrations et les Tribunaux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. En voici le texte : *Proposition de loi. Article premier. Le bilinguisme est officiellement reconnu en Alsace et en Lorraine. — Article 2. L'article unique de la loi du 22 juillet 1885 est modifié de la façon suivante: « L'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la » Presse est applicable aux journaux publiés en France en langue étrangère, » à l'exception des journaux publiés en langue allemande dans les trois » départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Article 3. » Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'exécution de la présente loi. »*

Parmi les députés qui ont apporté l'appui de leur signature à cette proposition de loi, on est heureux de relever les noms de six Parlementaires bretons. Ce sont : MM. Geistdœrfer (député de Dinan 1^{er}), Inizan (député de Brest 3^e), Le Bret (député de Redon), Monfort (député de Quimperlé), Paul Simon (député de Brest 2^e), et Trémintin (député de Morlaix 1^{er}). Les députés bretons montrent donc ainsi qu'ils sont disposés à soutenir les revendications alsaciennes.

D'autre part, on relève une phrase pleine de promesses dans le journal strasbourgeois *Elsass-Lothringer-Zeitung* (Journal d'Alsace-Lorraine), numéro du 31 août 1937. Relatant le vote favorable à l'enseignement du Breton, émis par la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés, le 30 juin 1937, ce journal écrit que quand cette question viendra en discussion à une séance publique de la Chambre, le secours des députés alsaciens-lorrains ne devra pas manquer aux Parlementaires bretons (*Die Hilfe der elsass-lothringischen Abgeordneten dürfte ihnen nicht fehlen !*).

Ces deux faits prouvent abondamment qu'un accord, en ce sens, est facilement réalisable. Il pourra porter sur deux points précis :

Que les députés alsaciens-lorrains promettent fermement leur vote en faveur de l'enseignement du Breton, quand cette question sera discutée à la Chambre.

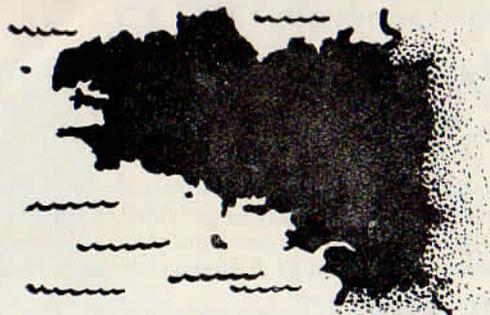
Que les députés bretons s'engagent à soutenir le projet de loi cité plus haut et les protestations de leurs collègues alsaciens-lorrains contre le décret du 10 octobre 1936, si, du moins, le Gouvernement se risque à un débat public sur ce sujet.

Pour obtenir ces prises de positions, le *Comité extra-parlementaire de Front Breton* peut faire ces deux séries de démarches : une semblable initiative est strictement dans ses attributions. Il est souhaitable que cette question soit à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

*
**

Si une entente entre Parlementaires bretons et alsaciens-lorrains venait à se faire sur ces quelques questions particulières, il ne fait aucun doute que cette collaboration irait bientôt en s'élargissant, ce qui permettrait de défendre avec plus de poids, sur le terrain parlementaire, les intérêts moraux et matériels de l'Alsace-Lorraine et de la Bretagne.

...En attendant qu'un jour, les députés flamands, corses, catalans et basques, plus soucieux qu'ils ne le sont actuellement des véritables besoins de leurs mandataires, s'appuyent, pour les défendre, sur leurs collègues alsaciens-lorrains et bretons, et leur assure, en retour, leur soutien.



BREIZ

(Bretagne)

MANIFESTATIONS NATIONALES DE L'ETE 1937

Congrès de L'UNVANIEZ ARVOR
à Rennes du 6 au 11 Juillet

L'Unvaniez Arvor, qui porte aussi le nom de *Fédération Régionaliste de Bretagne*, a organisé sa *XV^e Semaine Bretonne* à Rennes (Roazon), du 6 au 11 juillet, sous la présidence de M. Jean Choleau, directeur du *Réveil Breton*. Les séances du Congrès se sont tenues salle des Beaux-Arts, rue Hoche. Le sujet d'étude traité dans chaque conférence était : « de la réforme et de l'adaptation des programmes de l'enseignement primaire aux besoins intellectuels et matériels des Bretons ». L'ensemble de ces communications forme un remarquable travail qui sera publié dans *Le Réveil Breton*.

Le Gorsedd des Bardes
à Perroz-Gireg du 24 au 27 Juillet

Le *Gorsedd des Bardes de Bretagne* a eu lieu à Perroz-Gireg, au cours de fêtes régionalistes, du 24 au 27 juillet. Les Bardes ont tenu leur assemblée privée (*Gorsedd kuz*) le 24, et la cérémonie druidique (*Gorsedd Digor*) se déroula le 26 au matin, sur les rochers du Krec'h. Celle-ci était présidée par le *Drouiz-Meur Jaffrennou-Taldir*. Des concerts de musique celtique ont eu lieu le 24 et le 26 au soir, au cours desquels on entendit le baryton gallois Owen Bryngwyn. Des danses écossaises furent exécutées sous la direction de Mrs Anne Law. Ces fêtes furent aussi l'occasion de concours de chants, de danses et de costumes bretons.

Assemblée Générale de la Fédération des Cercles Celtiques Perroz-Gireg, le 26 Juillet

Au cours des fêtes du *Gorsedd*, la *Fédération des Cercles Celtiques de Bretagne et des Emigrés bretons*, a tenu son assemblée générale sous la présidence du professeur Edouard Guéguen, le 26 juillet. Quelques jours auparavant, la Fédération avait perdu son président général, Eugène Régner, mort à Rennes, le 18 juillet.

Assemblée Générale d'Ar Brezoneg er Skol à Perroz-Gireg, le 26 Juillet

L'Union pour l'enseignement du Breton (*Ar Brezoneg er Skol*) avait profité des fêtes de Perroz pour y organiser son assemblée générale et une réunion publique, comme elle le fait désormais chaque année. Cette manifestation était présidée par M. Yves Connan, maire de Perroz, assisté du docteur Menguy, adjoint au maire de Carhaix (Karaez).

La réunion débuta par un rapport du président de l'Association, M. Yann Fouéré, qui rappela les succès obtenus : votes favorables de 286 municipalités, des trois Conseils Généraux de Basse-Bretagne et de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés, obtention d'une salle du folklore au pavillon breton de l'Exposition internationale de Paris. Il préconisa, ensuite, la continuation de la propagande, le renforcement de l'action du *Comité extra-parlementaire de Front Breton*, le développement des cours municipaux de langue bretonne. Il repoussa enfin l'accusation suivant laquelle *Ar Brezoneg er Skol* ferait le jeu d'un parti ou d'une tendance politique : la diversité des concours qu'elle a rencontrés est la meilleure preuve du contraire.

Après le rapport de M. Fouéré, deux vœux furent émis, l'un réclamant aux Pouvoirs publics l'enseignement immédiat de la langue bretonne dans les Ecoles Normales d'instituteurs, ainsi que l'admission du Breton comme seconde langue au baccalauréat; l'autre demandant aux linguistes et grammairiens bretons qu'ils se mettent rapidement d'accord pour la simplification et la complète unification de l'orthographe bretonne.

L'adoption de ces vœux mit fin à la séance de travail proprement dite. La réunion publique et contradictoire débuta ensuite par un remarquable discours breton de M. Auguste Bocher (*Ar Yeodet*), qui avait pour sujet : « pourquoi nous demandons l'enseignement du Breton ».

Ce discours fut suivi d'une intervention des parlementaires présents à la réunion : M. le sénateur Even et M. le chanoine Desgranges (rapporteur du projet de loi sur l'enseignement du Breton) se déclarèrent entièrement favorables aux revendications d'*Ar Brezoneg er Skol*. MM. Philippe Le Maux, député de Lannion (Lanuon) et Tanguy-Prigent, député de Morlaix-2^e (Montroulez), indiquèrent qu'actuellement ils étaient surtout partisans de l'introduction immédiate de la langue bretonne dans l'enseignement secondaire.

Aucun contradicteur ne s'étant présenté, M. Dupuy, professeur de Breton à Lorient (An Oriant) termina la séance en prononçant quelques mots de conclusion.

(A suivre.)



UN NOUVEAU « COMLOT ALSACIEN » IMAGINAIRE

L'année 1936-37 a été marquée pour l'Alsace-Lorraine principalement par la lutte contre la violation de son statut scolaire. Mais d'autres événements se sont produits, en outre, durant cette période.

I — Le retour de M. VALOT

A la fin du gouvernement Laval, en janvier 1936, l'Alsace-Lorraine était placée sous l'autorité du radical modéré Camille Blaisot. C'est à cette époque que fut supprimé, pour des raisons d'économie, le poste de directeur des Services généraux d'Alsace et de Lorraine, que M. Paul Valot occupait depuis de longues années. Cette mesure fut vivement critiquée dans *Le Temps*, au nom du « Régionalisme alsacien » (sic), dans des articles inspirés par celui-là même qui, au temps des procès de Colmar, déchainait des campagnes de presse contre « la moisissure alsacienne ».

Le 22 janvier 1936, le ministère Laval donnait sa démission. M. Albert Sarraut prenait sa place le 24 et M. Mandel, ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, prenait la charge des services d'Alsace-Lorraine. Il la conserva jusqu'à la chute du ministère Sarraut, le 4 juin 1936.

Le même jour, le leader socialiste, Léon Blum, formait son premier gouvernement. Ce fut un radical-socialiste, François de Tessan, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, qui reçut la mission de gouverner « les provinces recouvrées ». Dès le mois d'août, la direction des Services généraux de l'Alsace et de la Lorraine étaient rétablies et M. Paul Valot réintégré dans les fonctions qu'il avait dû abandonner au début de l'année.

Le poste avait été bien menacé. Rétabli, contre toute espérance, il s'agissait, maintenant, d'en montrer l'utilité.

Tout naturellement, on vint à penser qu'un nouveau « complot » serait de nature à l'asseoir définitivement.

Quelques semaines plus tard, les feuilles gouvernementales d'Alsace-Lorraine commencèrent la classique campagne de préparation de l'opinion. Si un journal comme les *Neuesten Nachrichten* (les Dernières Nouvelles) se contentèrent de reproduire longuement et avec sérieux ce roman, d'autres organes sacrifièrent avec plus d'ardeur à la police secrète. L'organe communiste *L'Humanité* marcha en tête. Dans son n° du 10 septembre, il s'écriait à l'adresse des « comploteurs » : « en prison avec les semeurs de guerre civile ! » Et il révélait ensuite que si la police voulait se donner la peine de perquisitionner dans le château du baron de Türkheim, elle y trouverait des armes en abondance ! Le 23 septembre, il découvrait la *main de Hitler* derrière les conspirateurs !

Pour auréoler ce roman d'une apparence de vérité, on répétait sans cesse la fameuse parole d'un journal messin (bien français cependant) : « Lieber Hitler als Moskau ! » (plutôt Hitler que Moscou). Mais le docteur Rossé ayant déclaré à un correspondant du journal national-socialiste *Rheinfront*, que les Alsaciens formaient une population germanique, *L'Humanité* du 30 septembre s'empara de cette constatation scientifique pour renforcer sa campagne. Dans un article plus chauviniste que M. de Kérisis ne pourra jamais en écrire, *L'Humanité* du 15 octobre demandait : « M. Rossé est-il pour l'Alsace ce que M. Bürckel, en tant que commissaire d'Etat, est pour la Sarre ? » Et le lendemain, elle révélait que ce nouveau « complot » était mené d'Allemagne par le docteur Schwander, le dernier gouverneur (statthalter) impérial d'Alsace-Lorraine.

Après un premier mouvement d'hésitation, la *Freie Presse* (la Presse Libre) fit chorus avec *L'Humanité*. Le 23 septembre, elle dénonça, comme instigateurs du complot, le comte d'Andlau et « les autres chefs féodaux » de l'agriculture et comme preuve, elle relatait l'action ténébreuse entreprise par le Comité d'action de « la terre d'Alsace ». Puis, à la suite de *L'Humanité*, elle déclara, le 25 septembre, que le complot était d'origine allemande. Dans son n° du 15 octobre, elle « révéla » que dans un cercle de la *Jungmannschaft*, un « chef autonomiste alsacien (dont elle ne prenait pas la peine de dire le nom) avait déclaré : « dans trois ans au plus tard, l'Alsace sera allemande et ensuite, elle le restera éternellement ». La *Freie Presse* fit en outre allusion à la découverte à Barcelone (!) de documents établissant la liaison entre la *Jungmannschaft* et l'Allemagne. Pressée par *l'Elz* du 24 octobre, de donner des précisions sur cette intéressante découverte, elle se garda de revenir sur ce sujet.

Parti sur un beau pied, déjà, en effet, le roman policier tournait court.

La presse sincère, comme *l'Elsässer*, *l'Unterländer*, *l'Elsasser Kurier*, etc., en dénonçaient le ridicule machiavélisme. Dans son n° du 10 septembre, *l'Elsass-Lothringen-Zeitung* avait montré le but de cette affaire : détourner l'attention des Alsaciens de leurs difficultés économiques croissantes sous le gouvernement Blum, rejeter sur les autonomistes les fautes du gouvernement de Paris. Le même jour, *l'Elsässer* écrivait que cette affaire était menée par des gens qui, quelques mois auparavant, affirmaient qu'il n'y avait plus un seul autonomiste dans le pays.

Malgré les efforts de la presse stipendiée, le roman policier ne prenait donc pas. On l'abandonna d'autant plus volontiers qu'une nouvelle entreprise réclamait les soins de tous les ennemis de l'Alsace-Lorraine : la suppression de son statut scolaire.

LE MOUVEMENT POPULAIRE contre la violation des Libertés Scolaires de l'Alsace-Lorraine

Les trois derniers numéros de « Peuples et Frontières », du 1^{er} avril, du 1^{er} juin et du 1^{er} août ont longuement parlé du conflit scolaire surgi entre la population d'Alsace-Lorraine et le Gouvernement Blum.

Comme le problème a été étudié d'une façon remarquable et approfondie par M. K. Heller, dans le numéro du 1^{er} juin, il n'y a lieu, aujourd'hui, que de noter les étapes du conflit.

1. — Le Décret Blum, du 10 Octobre 1936

Parvenu au pouvoir le 4 juin 1936, le Gouvernement de *Front Populaire*, présidé par le chef socialiste Léon Blum, décida une réforme de l'enseignement, prolongeant le temps de scolarité pour les enfants des deux sexes jusqu'à 14 ans révolus. Or, il se trouvait qu'en Alsace-Lorraine, le *statut scolaire*, réglé par l'ordonnance du 18 avril 1871, prévoyait déjà que les garçons fréquenteraient l'école jusqu'à l'âge de 14 ans, tandis que les filles seraient libérées à 13 ans. Pour appliquer la loi du 9 août 1936 il suffisait donc de prolonger d'un an le temps d'obligation scolaire des filles.

Mais le Gouvernement Blum ne voulut pas s'en tenir à cette sage mesure. Par décret du 10 octobre, il décida que, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'école primaire serait désormais fréquentée jusqu'à l'âge de 14 ans par les filles et jusqu'à 15 ans par les garçons.

Dans un précédent numéro, M. K. Heller a montré l'illégalité du décret. Il violait en outre les restes de liberté dont la France avait promis le respect à l'Alsace-Lorraine, en 1918, et constituait une véritable provocation à l'adresse du peuple d'Alsace-Lorraine.

2. — Le Mouvement de protestation (octobre 1936-janvier 1937)

Dès que le décret eut été porté à la connaissance du public par la lecture du « Journal Officiel », il suscita une vive réaction.

Le 27 octobre, les sénateurs du Haut et du Bas-Rhin adressèrent une protestation au Président du Conseil : les membres de l'U. P. R., le chanoine Müller, M. Joseph Sigrist, M. Médard Brogly, M. Joseph Brom ; les démocrates, comme M. Paul Jourdain ; les indépendants, le Comte d'Andlau et M. Ostermann ; les membres de l'APNA, le Comte de Leusse. Le 4 novembre, dans le *Lothringer Volkszeitung* (journal populaire de Lorraine), le député et juriste lorrain Schumann montra le caractère illégal du décret.

Le 8 novembre, les Parlementaires passèrent à l'action. Ce jour-là, M. Rossé, député de Colmar, donna aux Maires de sa circonscription la consigne de ne pas appliquer le décret Blum, et aux parents le conseil de ne plus envoyer en classe les enfants qui avaient accompli le temps scolaire légal. Le 10, les sénateurs (Brogly, Brom, Ostermann) et les députés (Sturmel, E. Fuchs, J. Gullung, Hartmann, Maurice Burrus) du Haut-Rhin, reprirent cette tactique à leur compte. Le même jour, dans le Bas-Rhin, sénateurs (Comtes d'Andlau et de Leusse, chanoine Müller, Sigrist, Urban) et députés (C. Dahlet, Elsässer, Hüber, Meek, Mourer, Oberkirch, Seltz, et Walter) suivaient ce bel exemple.

Le 16 novembre, 37 Parlementaires alsaciens-lorrains sur 39 remirent à la presse une protestation solennelle. Elle était signée par les 5 sénateurs du Bas-

Rhin : Comte d'Andlau, Comte de Leusse, Jacques Urban, Joseph Sigrist, chanoine Müller. Par les 4 sénateurs du Haut-Rhin : Médard Brogly, Joseph Brom, Paul Jourdain, Ostermann. Par les 5 sénateurs de la Moselle : Cordebaine, Hirschauer, Stuhl, Guy de Wendel et Wolf. Par 8 députés du Bas-Rhin (sur 9) : Camille Dahlet (Saverne), Elsässer (Wissembourg), Hueber (Strasbourg-1°), Meck (Molsheim), Mourer (Strasbourg-2°), Oberkirch (Sélestat), Seltz (Erstein), Walter (Haguenau). Par les 7 députés du Haut-Rhin : Burrus (Ribeauvillé), Fuchs (Mulhouse-2°), Gullung (Guebwiller), Hartmann (Thann), Rossé (Colmar), Stürmel (Altkirch), Wallach (Mulhouse-1°). Par 7 députés de Moselle (sur 8) : Harter, Heid, Moncelle, Peter, Schumann, Sérol et Wiltzer.

Seuls, le député communiste Daul (Strasbourg-campagne) et le député lorrain Béron ne s'étaient pas joints à leurs collègues.

Les Parlementaires alsaciens-lorrains firent aussi entendre leurs protestations au Parlement. Le 12 novembre, à la commission d'enseignement du Sénat, le sénateur Wolf, pour la Lorraine, et le sénateur Sigrist pour l'Alsace, exposèrent le mécontentement des populations contre le décret. Leur façon de voir reçut un bon accueil auprès de la Commission. De son côté, le 2 décembre, le député Schumann éleva une protestation à la Commission des Finances de la Chambre, tandis que, ce même jour, les membres alsaciens de la Commission d'Alsace-Lorraine y faisaient les mêmes protestations. Le 11 décembre, à propos du budget des Finances, le député Schumann critiqua, au cours d'une séance de nuit de la Chambre, le principe de la neuvième année scolaire.

Pendant ce temps, le mouvement de protestation allait chaque jour en s'amplifiant. Dans sa séance du 18 novembre, le Conseil Général du Bas-Rhin avait à examiner la notion de protestation déposée le 15 par les conseillers généraux membres de l'*Elsässischen Volkspartei* (Parti Populaire Alsacien). Le préfet Roblot posa la question préalable, sous prétexte que la discussion était d'ordre politique. Elle fut repoussée par l'Assemblée et le préfet quitta la salle des séances. Au cours des débats, le décret Blum fut vivement critiqué par le Dr Gromer, le Dr Oberkirch, le député Mourer, le Dr Roos. Finalement le Conseil Général vota une résolution de protestation à l'unanimité moins une voix, celle du socialiste Sorgus.

Le même jour, au Conseil Général du Haut-Rhin, une discussion identique était à l'ordre du jour. Le représentant du Gouvernement vit repousser la question préalable par 23 voix contre 3, et se retira après cet échec. Après le député Rossé, qui critiqua la décision gouvernementale, celle-ci fit l'objet des éloges du socialiste Wicky. Cette discussion fut suivie de l'adoption d'une motion de protestation par 23 voix, contre 3 voix socialistes.

Le 19 novembre, le Gouvernement subit un même échec au Conseil Général de la Moselle, qui repoussa la question préalable à l'unanimité moins 2 voix, et, après le départ du préfet, vota à la même majorité une motion de protestation, qu'avaient appuyé les discours de M. A. Hoffmann, Dr Bürger, M. Antoni, M. Foulé, Dr Kirsch, abbé Weber, Sénateur Wolf, chanoine Ritz.

Le 3 décembre, après un discours de M. Guri, le Conseil d'Arrondissement de Strasbourg vota une motion de protestation par 5 voix contre 2.

De leur côté les Municipalités votaient des motions identiques. Neuwiller (Neuweiler b. Zabern) le 23 octobre. Strasbourg, le 16 novembre, après de remarquables interventions des députés Dahlet et Mourer, à l'unanimité moins 6 voix (4 socialistes, le radical Becker et l'indépendant Heysch). Le 14 novembre les Maires et Adjointes des 116 communes du Sundgau firent une réunion de protestation à la Mairie d'Altkirch, sous la présidence des sénateurs Brom et Jourdain et du député Stürmel. Le 20, dans les mairies de Drulingen et de Sarre-Union, le 21, dans les mairies de Saverne (Zabern), la Petite-Pierre (Lüzelstein), Bouxwiller (Buchweiler), réunions de protestation des maires et adjoints des communes de l'arrondissement de Saverne, sous la présidence de Camille Dahlet. Protestation des conseils municipaux de Mothern, le 7 novembre ; Seltz, le 12 ;

Haguenau et Lembach, le 18 ; Sélestat (Schlettstadt), et Wilshausen, le 20 ; Gottsheim, le 21 ; Lichtenberg, le 29 ; Forstfeld et Uttweiler, en fin novembre, ainsi que Niederlauterbach, Salmbach, Roppenheim, et dans le Haut-Rhin : Neufbrisach (Neubreisach), Sulzbach, Obersaasheim, Biesheim, Holzweier, Balzenheim, Geiswasser, Dessenheim, Friedweiler, Volgelsheim, Namsheim et Reipertswiller (Reipertswiller), le 29.

Au mois de décembre, protestations des conseils municipaux de Schillersdorf (le 2), Geisweiler, Thal, Hirschland, Kirweiler. Le 7, eut lieu une réunion de protestation des maires et conseillers de l'arrondissement de Wissembourg (Wissembourg). A la réunion, présidée par le député Elsässer, 60 maires sur 83 étaient présents et 5 s'étaient fait excuser. En fin décembre, protestation du conseil municipal de la grande ville de Metz, ainsi que de celui de Niedersoultzbach (Niedersulzbach) et de ceux de nombreux conseils de l'arrondissement de Colmar, comme Grussenheim, Heiteren, Hettenschlag, Dürrenzen, Widensolen. Cependant, la municipalité de Schiltigheim repoussa une résolution de protestation, par 14 voix contre 7.

Outre les protestations des Parlementaires, des Conseils Généraux et d'Arrondissement, des Conseils Municipaux, le Gouvernement recevait, dès le 6 novembre, celle de la Commission départementale du Bas-Rhin, au nom de la population alsacienne ; de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, le 13 novembre ; de la Chambre Professionnelle d'Alsace, en fin novembre ; de la Chambre de Commerce du département de la Moselle, en fin décembre. A la même époque, la Société des Arts et Métiers et Corporations, lors de sa réunion annuelle à Sarrebourg, et la Fédération Mosellane des Familles Nombreuses, réunie à Metz, adoptaient, elles aussi des motions de protestation contre le décret Blum.

3. — Rôle de la Presse et des Partis Alsaciens

Toute la presse qui n'est pas seulement alsacienne de nom prit position contre le décret Blum, avec l'*Elsässer* (l'Alsacien), l'*Elsässer Kurier* (le Courrier alsacien), l'*Elsäss-Lothringer Zeitung* (Journal d'Alsace-Lorraine) : *Le Journal Agricole*, organe officiel des Syndicats Agricoles d'Alsace-Lorraine, dès le 7 novembre ; le *Lothringer Volkszeitung* (Journal populaire lorrain) qui publia, le 7 novembre, un article technique d'un maître d'école contre la neuvième année scolaire. La campagne fut appuyée par de nombreux autres journaux alsaciens-lorrains, notamment le *Jung-Lothringen* (Jeune Lorraine).

Par contre en face de ce problème, son chauvinisme l'incitant à approuver Léon Blum, son intérêt lui commandant de se ranger aux côtés des Parlementaires, *Le journal d'Alsace et de Lorraine* (dont la devise est : Régionalisme économique, oui. Régionalisme politique, non), conservait une attitude embarrassée.

La Presse gouvernementale, de *Front Populaire*, n'ayant pas les mêmes raisons de conserver cette réserve prudente, fit campagne contre la résistance alsacienne : la *Freie Presse* (Presse Libre), l'*Humanité* et le journal socialiste *Mülhauser Tagblatt* (le quotidien de Mulhouse) se distinguèrent dans leurs attaques contre les libertés alsaciennes-lorraines.

Au contraire le mouvement de protestation était soutenu par les partis et organisations fidèles aux traditions de l'Alsace-Lorraine : le *Landespartei* (parti autonomiste), la *Jungmanschaft*. Une résolution de protestation fut adoptée par l'*Elsässischen Volkspartei* (Parti populaire alsacien) le jour de la réunion de ses délégués, à Strasbourg, le 15 novembre 1936. Au même moment, le *Christlich-Sozialen Volkspartei* (Parti populaire chrétien-social) de Lorraine, adoptait une résolution identique.

Devant cette opposition qui se faisait chaque jour plus forte, le Gouvernement Blum pensa qu'il valait mieux *turner* la résistance alsacienne, que de l'attaquer de front. Il chercha donc à circonvenir les représentants alsaciens.

(A suivre)

Groot-Nederland

(Pays-Bas)

LES CONGRES

Assemblée des Anciens Combattants Néerlandais de la Guerre Anglo-Boer

Le 17 avril 1937, s'est tenue au *Dierentuin*, à 's-Gravenhage (La Haye), une assemblée générale des Néerlandais qui, à quelque titre que ce soit, (combattants, médecins, personnel des ambulances, organisateurs des comités de secours), se sont dévoués à la cause du peuple de Sud-Afrique, au cours du *Tweede Vrijheids-oorlog* (la « deuxième guerre pour la liberté »).

L'affluence y était très nombreuse. Des participants s'y étaient rendus de quarante-six localités des Pays-Bas. Des anciens volontaires du *veld*, qui ne s'étaient pas rencontrés depuis bientôt quarante ans, se retrouvèrent avec une émotion compréhensible. On remarquait notamment les survivants de l'Etat-Major du *Gelderland*, le croiseur que la reine Wilhelmine envoya en 1900 à Lourenço-Markes, pour ramener en Europe le vénérable président Krüger. Le docteur W. J. Leyds, qui fut ambassadeur de la République Sud-Africaine à 's-Gravenhage et à Brussel (Bruxelles) durant la durée des hostilités, avait envoyé, de la villégiature étrangère où il résidait en cette saison de l'année, une adresse de sympathie.

M. Ch. Uggla, consul général des Pays-Bas à Stockholm, était spécialement venu par avion apporter le salut des Suédois, anciens membres du corps expéditionnaire scandinave; il exprima le souhait que le gouvernement de l'Union Sud-Africaine décerne à ces derniers, au même titre qu'aux anciens combattants néerlandais, la médaille commémorative de la guerre!

Auprès du président, M. F. A. van der Loo, avaient pris place des personnalités telles que le jonkheer F. Beelaerts van Blokland, vice-président du Raad van State (Conseil d'Etat) du royaume des Pays-Bas. La salle était ornée des drapeaux des républiques indépendantes: la *Zuid-Afrikaansche Republiek* (ou Etat du Transvaal) et l'*Oranje Vrijstaat* (Etat libre d'Orange). La séance fut ouverte au chant des anciens hymnes patriotiques du Transvaal et de l'Orange, ainsi que de l'hymne national sud-africain actuel, *Die Stem*, et du *Wilhelmus*.

Le clou de la réunion fut le discours de l'ambassadeur de l'*Unie van Zuid-Afrika*, le docteur H. D. van Broekhuizen. Avec l'éloquence virile et martiale qu'on lui connaît, le si sympathique diplomate, lui-même l'un des héros de la guerre pour l'indépendance, rappela les jours sombres et glorieux de 1899-1902, qui valurent au nom de *Boer* le respect du monde, et il salua les Néerlandais qui, écoutant la voix du sang, partirent héroïquement en si grand nombre, par delà les mers, défendre les frères de race injustement attaqués.

De Prétoria même, l'Association des Anciens Combattants avait envoyé un cablogramme enthousiaste aux amis d'Europe.

Grands sont les peuples, qui savent se souvenir..

IV^e Congrès du Vlaamsch Nationaal Verbond

Les membres du *Vlaamsch Nationaal Verbond* (Parti National Flamand), qui disposent de vingt-deux sièges dans les deux Chambres belges, ont tenu leur « Landdag » annuel les 5 et 6 juin, dans les murs de la vieille ville de Gent (Gand).

Plus de 15.000 Flamands, accourus de tous les coins du pays, y assistaient dans le Grand Palais, une manifestation en plein air ayant été interdite par la police.

Dans le discours du chef du Parti, Staf Declercq, on a beaucoup remarqué le passage suivant: « *Nous ne considérons plus l'Angleterre comme une sûre garantie de l'intégrité des Pays-Bas, étant donné qu'elle suit, sur le continent, la politique française* ».

Toute l'assistance a réclamé énergiquement une pleine et véritable amnistie pour les activistes flamands du temps de la guerre, dont l'action était inspirée par le même principe national qui anime aujourd'hui le mouvement nationaliste.

Les Pays-Bas tout entiers devraient avoir conscience des dangers que présente l'article 16 du Covenant de Genève qui permet aux grands voisins de la Belgique de revendiquer un droit de passage à travers le pays. D'après l'orateur, ce droit, en ce qui concerne l'armée française, n'aurait pas été complètement abandonné par les déclarations franco-britanniques de fin avril sur la neutralité de la Belgique.

Fête Nationale du Chant Flamand

Les différentes organisations culturelles flamandes ont célébré cette année le « *Vlaamsch Nationaal Zangfeest* », le dimanche 25 juillet, sur la Grand'Place de Bruxelles (Brussel), lieu historique qui vit, en 1568, la décapitation des comtes d'Egmont et de Hoorn, d'où sortit la guerre de libération contre les Espagnols.

Après les nombreuses manifestations de ces dernières semaines en commémoration de la célèbre victoire flamande des *Gulden Sporen* (les Eperons d'Or, le 11 juillet 1302, Kortrijk — Courtrai), cette fête du chant flamand prend toute sa signification: 20.000 chanteurs terminèrent cette joyeuse journée par le célèbre chant « *Groeninghe* », du poète Guido Gezelle, dont le refrain « *De leeuwen dansen* » (Les lions dansent) ne flatte pas spécialement les chevaliers de France.

Qui n'a pas vu semblable démonstration ne peut s'imaginer les forces profondes qui surgissent de Flandre en chantant la liberté.

XIV^e Congrès Flamand de France

C'est à Duinkerke (Dunkerque), le dimanche 8 août, que le *Vlaamsch Verbond van Frankrijk* (Association Flamande en France) avait convoqué ses membres pour son XIV^e *Gouwdag*, dont environ quatre cents personnes suivirent les travaux.

Mieux qu'un compte-rendu, l'ordre du jour adopté à l'unanimité par les congressistes indiquera la signification de ces assises et fera connaître, en même temps, les principales préoccupations actuelles des Flamands du *Westhoek* (Coin de l'Ouest).

Le XIV^e Congrès Flamand de France, réuni à Duinkerke, le 8 août 1937, I. — Remercie M. Charles Valentin, député-maire, et la municipalité de Duinkerke, de l'accueil qu'ils ont réservé dans leur bel hôtel de ville, qui évoque si splendidement la mémoire des glorieux enfants de la cité.

Après avoir entendu une causerie de M. Gaspard Van den Bussch sur le caractère et le passé flamands de Duinkerke.

Rappelant, notamment que Michel De Swaen, surnommé le « Prince des

poètes flamands du XVII^e siècle », a brillamment illustré sa ville natale dans le domaine des lettres, et que son œuvre, tant de fois couronnée dans les grands « landjuweelen » du pays de Flandre, reste toujours vivante, comme le prouvent aujourd'hui encore tant de rééditions et de réadaptations à la scène, émet le vœu :

Que la ville de Dunkerque donne à l'une de ses places ou de ses rues le nom du « Dunkerquois cent pour cent », Michel De Swaen.

II. — Prend acte de la délibération adoptée par le conseil municipal de Warhem dans sa séance du mercredi 28 juillet 1937 et demandant que l'étude de la langue flamande figure dans les programmes officiels des écoles de Flandre française ;

Félicite les élus de cette décision, qui témoigne de leur conscience des intérêts les plus précieux de leurs concitoyens ;

Considérant que le moment est particulièrement propice à une telle réforme, en raison de la récente prolongation de la durée de la scolarité ;

Engage les municipalités et autres assemblées publiques à imiter ce geste et à émettre des vœux dans le même sens ;

Rappelle, à titre d'information, le texte-type, retenu par le conseil municipal de Warhem :

Le CONSEIL MUNICIPAL de Réuni Sous la présidence de

1° Considérant qu'à côté de la connaissance du français, langue nationale, la pratique du flamand, langue maternelle de la population qu'il représente, offre un intérêt moral, intellectuel et économique de premier ordre ;

2° Considérant que savoir et étudier sa langue est pour toute famille humaine un devoir et un droit, surtout lorsqu'il s'agit d'un idiome qui se rattache aux plus vénérables traditions historiques de la France, fondée par les Francs, ancêtres directs des Flamands ;

3° Considérant que, sous sa forme littéraire, le flamand (ou néerlandais) est langue officielle dans trois pays hautement cultivés, Belgique, Hollande, dominion d'Afrique du Sud, dans leurs colonies, qu'il est parlé par plus de quinze millions d'Européens, nos voisins, avec lesquels la France et le département du Nord en particulier entretiennent des relations constantes et actives ;

4° Considérant qu'il est enseigné officiellement dans la plupart des grandes universités mondiales et jusqu'au Japon ;

5° Considérant que sa connaissance facilite incomparablement l'étude de l'anglais et de l'allemand, ainsi que l'atteste le grand nombre de linguistes issus de Flandre française ;

6° Considérant que la langue arabe est enseignée dans les départements français de l'Algérie comme l'allemand dans les départements français d'Alsace ; que la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité, le 30 juin 1937, une motion invitant le gouvernement à introduire l'enseignement du Breton dans les écoles de Bretagne ; que l'égalité de traitement entre tous les citoyens est une des bases de l'Etat ;

7° Considérant que, loin de nuire à l'étude du français, la langue maternelle facilite les comparaisons et le développement intellectuel des enfants ;

8° Considérant que les méthodes scolaires actuellement en vigueur — notamment la « méthode directe », maintes fois condamnée par les spécialistes de la pédagogie et par l'expérience — sont contraires aux principes mêmes d'une instruction rationnelle et de toute saine éducation ;

9° Considérant qu'une culture ne représente pour un peuple une vraie valeur humaine que si elle a pour fondement les traditions de terroir, expression du génie populaire ;

10° Considérant que la récente prolongation de l'âge scolaire dégage de

nouvelles possibilités et ne permet plus d'alléger l'encombrement des programmes pour opposer une fin de non recevoir aux revendications présentées en faveur des langues vivantes dans l'enseignement primaire ;

Emet le vœu :

1° Que la langue flamande soit enseignée en liaison avec le français dans les écoles publiques de Flandre française ;

2° Qu'elle soit admise dans l'enseignement secondaire et supérieur à titre de seconde langue facultative valable pour l'obtention des titres et diplômes.

Pour copie certifiée conforme au Registre
des Délibérations.

III. — Après avoir entendu le rapport de M. André Biebuyck sur le chant flamand à l'école et dans la vie publique.

Félicite le ministère de l'Education Nationale d'avoir organisé, en liaison avec l'Exposition de 1937, une vaste tournée radiophonique, destinée à faire connaître au pays et au monde les chants populaires des diverses régions de France et d'en avoir réservé l'exécution aux élèves des écoles.

Considérant que ce répertoire constitue, en même temps qu'un précieux trésor artistique, une incomparable ressource pour la pédagogie et facilite grandement, avec l'enseignement de la musique, celui des traditions historiques et légendaires, ainsi que l'étude des dialectes et des langues en usage dans les différentes contrées,

Rappelle que, par définition même, le folklore n'a de valeur scientifique et éducative que dans la mesure où il respecte sa propre authenticité et proscriit toute adaptation déformatrice et, à plus forte raison, toute traduction, contraires en elles-mêmes au but visé.

Constata avec satisfaction que la plupart des provinces, dotées d'une langue de terroir, se sont conformées à ces règles élémentaires.

Regrette, tout en rendant hommage au choix de certaines œuvres et à l'effort accompli, que la pensée et les directives ministérielles n'aient pas été plus strictement et plus fidèlement suivies en Flandre française, où il a été procédé à des traductions qui n'ont pu manquer de déformer le rythme et le sens des chansons.

En conséquence :

Se référant au succès d'initiatives analogues, dans l'ordre scolaire, et entre autres, à l'expérience tentée l'an dernier, dans l'arrondissement de Duinkerke-Hazebroek à l'occasion du congrès flamand de Warhem.

Insistant une fois de plus sur la beauté des mélodies recueillies chez nous par Edmond De Coussemaker et sur l'importance intellectuelle et pratique de la langue flamande.

Emet le vœu :

Que les chants populaires des Flamands de France soient appris, dans leur forme authentique et dans leur texte original par les enfants des écoles publiques et privées de Flandre française.

IV. — Rappelant, à propos des récentes circulaires ministérielles relatives aux chants régionaux à l'école, que la Flandre française possède le plus parfait recueil d'œuvres de ce genre, grâce aux travaux du grand érudit et musicologue Edmond De Coussemaker.

Emet le vœu :

Au moment où la pensée du précurseur reçoit une telle consécration officielle. Qu'un hommage solennel soit rendu à sa mémoire.

Qu'un monument lui soit érigé à Belle (Bailleul), sa ville natale, si heureusement restaurée.

Et que l'inauguration en ait lieu dans le cadre de ce folklore vivant, aujourd'hui cultivé par l'Europe entière et dont notre compatriote eut le mérite d'être l'un des premiers animateurs.

V. — Signale volontiers la tâche entreprise sous les auspices de l'Université de Paris, par les Archives de la Parole, où M. Roger Dévigne enregistre sur disques phonographiques les chants les plus caractéristiques des pays de France.

Invite les personnes susceptibles d'interpréter d'authentiques chants traditionnels flamands, à se mettre en rapport avec cette organisation, par l'intermédiaire de M. Biebuyck.

VI. — Remercie M. Paul Devigne d'avoir apporté à ces assises, avec son autorité, le fruit de l'expérience technique qu'il a affirmé spécialement par sa collaboration à l'Exposition de 1937.

Après avoir pris connaissance des croquis, dessins et photos, présentés aux concours flamands par M. Jean Morel, architecte du pavillon Flandre-Artois, et par M. Fernand Balloy, rénovateur de l'horloge flamande.

Félicite M. Jean Morel de la belle œuvre qu'il a accomplie non seulement à l'Exposition Internationale de Paris, mais encore dans le pays même, notamment en réalisant à Winoksbergen (Bergues) un ensemble moderne de maisons ouvrières, dont le caractère flamand s'harmonise à merveille avec le magnifique décor de la vieille cité ;

Lui associe M. Fernand Balloy, dont les horloges, aux carillons authentiques constituent l'un des charmes et des ornements les plus goûtés du pavillon flamand de l'Exposition ;

Exprime sa gratitude à tous leurs collègues, membres des congrès flamands : Raoul Brygoo, Félix Del Marle, Pierre Drobecq, Marcel Gromaire, Charles Houvenaghel, Jules Joets, etc., qui ont préparé et développent chaque jour l'incontestable renaissance des arts plastiques dans le foyer flamand.

Invite les architectes, décorateurs et ensembliers à s'inspirer de l'exemple donné au pavillon Flandre-Artois pour rendre à notre région le cadre approprié à son climat physique et moral.

VII. — Souhaite qu'à l'exemple de nombreuses cités flamandes, soucieuses de conserver leur caractère particulier et leur charme propre, la ville de Duinkerke encourage, par tous les moyens en son pouvoir, la construction d'immeubles privés en style flamand, dont elle possède déjà de nombreux et artistiques spécimens,

Et que les administrations publiques suivent le précédent, si heureusement créé en cette matière, spécialement par le Bureau de Bienfaisance et par la Chambre de Commerce.

VIII. — Proteste une nouvelle fois contre l'inexcusable manie qui porte trop de journalistes et écrivains vulgarisateurs (auteurs de guides, brochures touristiques, etc.) à attribuer, à tout propos et hors de propos, à l'Espagne, une influence que celle-ci n'a exercée en Flandre,

Ni sur l'architecture,

Ni sur le sentiment religieux,

Ni sur les coutumes populaires,

Ni sur les noms de famille,

Ni sur les mots du langage local,

Et, moins encore, sur le type physique des habitants ;

Précise que, bien avant qu'il fût question d'une éphémère union dynastique entre l'Espagne et la Flandre, celle-ci possédait :

Son style, qui n'a rien de commun avec les formes architecturales de la Péninsule ibérique ;

Son école mystique illustrée, entre beaucoup d'autres maîtres, par Ruysbroeck l'Admirable et par Thomas à Kempis ;

Son folklore propre par exemple ses carillons, ses Reuzen ou géants de cortège, ses chapelles de chemins et de rues, sans emprunt à des usages méridionaux ;

Ses patronymes qui, dans leur immense majorité, dérivent de la langue flamande ;

Ses termes d'instruction et ses tournures dialectales que seul peut expliquer, dans la plupart des cas, le recours à la morphologie et à la syntaxe néerlandaises.

Ses traits ethniques, fixés déjà sur les toiles des primitifs flamands et reconnaissables encore chez nos contemporains.

“Ijzer-Bedevaart”

Le grand pèlerinage annuel au monument aux morts flamands de la guerre 1914-1918 à Diksmuide a eu lieu le dimanche 22 août avec un concours de foule supérieur à 200.000 personnes. Tout le monde connaît l'histoire de l'impressionnant monument patriotique qu'est l'*Ijzertoren*, la « Tour de l'Ijzer », haute de soixante mètres, bâtie en partie avec les débris des monuments funéraires que les autorités militaires belges avaient arrachés des tombes des soldats flamands. Ce monument fut béni par le vénéré « dichter-kapelaan » (le vicaire-poète) Cyriel Verschaeve en 1928. Sur le sommet se trouve le fameux signe en forme de croix : AVV-VVK (Alles voor Vlaanderen. Vlaanderen voor Kristus. Tout pour la Flandre. La Flandre pour le Christ).

VI^{me} Congrès du “Verdinaso”

La principale manifestation annuelle des partisans de M. Joris Van Severen s'est tenue à Antwerpen (Anvers) au Palais des Sports, le dimanche 29 Août. On y a compté plus de 15.000 participants des Pays-Bas du Nord et du Sud.

Il intéressera certainement ceux de nos lecteurs qui ne comprennent pas le néerlandais de savoir que le « Verdinaso » édite, depuis quelque temps, en plus de son hebdomadaire « Hier Dinaso », une feuille mensuelle : « L'Ordre thiois », pour servir à sa propagande en langue française.

On s'abonne à l'*Ordre thiois*, chez M. J. A. M. François, Korte Meire, 6, *Gent*. (Gand, Belgique).

ILES FEROES

Le Mouvement Nationaliste aux Feroes

par Heinz MOLLWO

(Suite de l'article paru dans le n° 3 de Peuples et Frontières)

Ce n'est qu'avec la suppression, pendant la Réforme, du siège épiscopal et de la haute école en dépendant que commença pour l'archipel l'époque de la décadence intellectuelle.

L'introduction, en 1578, du monopole commercial entravant par le fait même la liberté du commerce et des communications, marqua définitivement la fin de sa situation prépondérante dans les régions insulaires nordiques. Pendant les trois siècles qui suivirent, les Feroës furent soumises au régime de l'autarchie absolue. La population payait de lourds impôts au roi de l'Union nordique et la loi sévère du monopole lui interdisait la possession d'une marine particulière, que le manque total de forêts aurait en outre déjà rendu presque impossible.

Quand l'Union nordique prit fin et que le roi du Danemark fut obligé par la paix de Kiel en 1814 de renoncer à la couronne norvégienne, les Feroës, bien qu'elles fussent la propriété de cette dernière, furent retenues par le Danemark et annexées à l'empire. (La cour internationale de la Haye fait sienne la conception féringéoise, lorsque dans sa sentence connue de 1933 sur le Groënland, elle définit les Feroës « possession norvégienne » jusqu'en 1814. Sa répulsion connue envers le révisionisme, de quelque nature qu'il soit, ne lui permet naturellement pas de discerner les conséquences de droit politique qui pourraient en résulter). Le Lagthing millénaire qui, jusque là, sans préjudice de l'appartenance à l'empire norvégien, avait été l'instance législative et judiciaire suprême, fut dissous par les Danois. Sans se rendre compte de la situation complètement différente de l'archipel au point de vue administratif, on lui donna la même constitution qu'un « Amt » danois. Le nouveau Lagthing, qui sur les protestations des Féringéois leur fut accordé en 1852, était dépouillé de ses vieilles attributions. Avec quelques changements peu nombreux, c'est encore aujourd'hui la représentation des Feroës ; il ne diffère de l'Amtsting danois courant que par le droit de déposer des propositions de lois locales.

La suppression en 1856 du fâcheux monopole commercial redonna enfin à l'archipel la possibilité de relations libres avec le monde extérieur. A cette époque 9.000 personnes seulement vivaient encore dans les îles. Le régime de contrainte maintenu pendant des siècles avait détruit l'initiative et la confiance en soi de la population. Le réveil de la conscience nationale populaire devait encore tarder cinquante ans à se faire jour. Cette lente reprise de conscience coïncida avec le grand bouleversement professionnel qui en très peu de temps changea fondamentalement toute la structure économique de l'archipel. En quelques dizaines d'années la communauté paysanne patriarcale moyennâgeuse se transforma en un peuple de pêcheurs et de marins. Ce changement inouï pour la population des îles ne devait pourtant pas signifier la fin de la vieille économie paysanne.

Un nouveau type prit naissance, celui du pêcheur paysan qui fait administrer sa ferme par sa famille et sa domesticité, pendant que lui-même se trouve en mer. Aujourd'hui encore les Feroës méritent bien leur nom qui signifie « îles des Brebis ». L'agriculture recule d'année en année derrière l'élevage.

Par le monopole commercial et l'influence du clergé, la langue danoise avait su pénétrer dans la vie populaire féringienne. Mais la propagande culturelle danoise ne put réussir à supprimer complètement l'idiome indigène — bien qu'il y eût des époques où il était interdit aux enfants de parler féringien entre eux à l'école. Le maintien de la langue nationale, qui est un rameau du vieux norvégien, fut particulièrement favorisé par la conservation fidèle des nombreux chants à danser datant du Moyen-âge. On en connaît encore aujourd'hui environ 100.000 couplets. Ce qui en Islande devint « saga », donna naissance aux Feroës à de grands chants épiques à danser et à des ballades, qui formaient jusqu'à la fin du XIX^e siècle la nourriture spirituelle la plus importante du peuple. Danser en longue chaîne les centaines de couplets sur Sigurd, le vainqueur de Fafni (en allemand : Siegfried) ou bien la « Föreyingasaga », qui raconte l'histoire du héros national Sigmundur Brestisson, c'est encore aujourd'hui le divertissement favori des Féringéois. Sont également en faveur les chants satiriques et moqueurs chantés par ceux qui dansent. Malgré cette attitude conservatrice et traditionaliste de la population de l'archipel, la politique culturelle danoise agissant méthodiquement pendant des siècles avait réussi à faire tomber la langue féringienne au rang de « patois » qui n'était plus écrit. Vers la fin du XIX^e siècle quelques personnes isolées au début commencèrent à montrer le danger imminent auquel était exposé l'idiome national. Jóannes Patursson donna le branle à l'union patriotique « Föroyingafelag » fondée en 1890. Cette association à l'activité d'abord purement culturelle prit la direction du jeune mouvement linguistique féringien avec le programme suivant :

- 1) La langue maternelle en honneur.
- 2) Progrès, dans tous les domaines, des citoyens de l'archipel, afin de pouvoir voler de leurs propres ailes.
- 3) Développement s'édifant sur les coutumes et les traditions du pays.

On voulait de nouveau ouvrir à la langue féringienne la route de l'église, de l'école et du Thing, mais, par principe, on maintenait en même temps l'enseignement en danois. Un des pionniers du mouvement linguistique fonda cette résolution sur le motif que la connaissance des deux langues ouvrait sans peine l'accès à la compréhension de toutes les langues nordiques.

L'évolution de cette association est la même que celle de tous les jeunes mouvements linguistiques au cours de ces cinquante dernières années, — en particulier chez les peuples celtiques. En raison de la langue et de l'histoire nationales, bref, des particularités ethniques récemment découvertes, on se sent de nouveau une nationalité distincte, qui a droit à la vie et qui peut présenter ses réclamations politiques « révisionnistes ». L'association travaillant à l'origine d'une manière purement scientifique et culturelle, aperçoit de plus en plus la nécessité de prendre politiquement une position résolue. En réaction immédiate contre les efforts de danification engagés à plein en 1906, l'association entra la même année à l'occasion des élections au Lagthing dans le combat politique journalier. « *Selvstyret* » s'appelle d'une manière significative ce nouveau parti luttant pour l'autonomie des Feroës dans le cadre danois. Son président en fut Patursson, à cette époque déjà député au « Folkething » danois. La réponse des partisans du statu-quo amis du Danemark fut la fondation du « Samband » (parti de l'union). Jusqu'aujourd'hui, ces deux partis sont restés les partis prédominants des îles Feroës. Tous les deux recrutent leurs partisans parmi les pêcheurs, population qui s'intéresse à la politique. Cependant, on peut dire que le mouvement national patriotique du *Selvstyret* fut soutenue jusqu'après la guerre surtout par la vieille génération conservatrice. Ce n'est qu'aujourd'hui que la jeune génération de l'archipel

semble aussi être lentement prise par les idées nationales de l'ancienne et se soustraire aux efforts culturels des Danois.

Au cours d'un combat de trente années, les réclamations du parti autonomiste féringien sont devenues de plus en plus radicales. Il combattit la constitution administrative — imposée illégalement, d'après lui — qui a subsisté jusqu'à nos jours et exigea la reconnaissance de principe d'une nationalité féringienne avec des droits spéciaux ainsi que le rétablissement du vieux Lagthing législatif avec souveraineté absolue sur les finances de l'archipel. Mais on ne pensait pas, au début, à se séparer de l'empire danois. Or, depuis quelques années, ces revendications ont été largement révisées en faveur d'une « rupture progressive des liens ». Comment en vint-on là ? Le branle à une tension des rapports dano-féringiens fut donné par l'Association séparatiste « Moti Loysing », fondée peu après la guerre par de jeunes activistes qui, pour la première fois, revendiquèrent un Etat féringien libre et indépendant. La mauvaise humeur générale, provoquée par différents incidents de drapeaux, en est bien aussi responsable, ainsi que l'attitude défavorable du gouvernement envers cette question importante pour les Féringiens. (Entre autres, pendant les fêtes du millénaire de l'Islande, le drapeau national féringien fut amené sur l'initiative du gouvernement danois). Pendant l'« Olafsfest », en 1930, fêtes du 900^e anniversaire de la mort du roi Olaf de Norvège, de jeunes nationalistes hissèrent en réponse, sur le bâtiment du Lagthing, le drapeau de l'indépendance après avoir amené le Danebrog. Finalement, le combat mené longtemps en vain par les Féringiens contre l'administration du Groënland, ne contribua pas peu à l'aggravation des tensions dano-féringiennes, combat dans lequel il s'agit d'obtenir la permission, vitale pour les Féringiens, de pêcher à l'intérieur des eaux territoriales groënlandaises. Le parti réclame ici le rétablissement des vieux « droits du pays » sur le Groënland, dont l'importance est capitale pour les pêcheurs. Il est aujourd'hui encore, défendu aux Féringiens, — même pour des motifs impérieux — d'en aborder la côte, barricadée par le monopole, ailleurs que dans le seul port concédé et aux places assignées. Ce qui est d'une grande dureté, lorsque l'on songe que les pêcheurs, repoussés par les trawlers pratiquant la pêche frauduleuse, sont directement amenés à pêcher sous la côte groënlandaise.

Pour ceux qui observent la lutte du peuple féringien pour son indépendance, les tensions qui ont pris naissance sont apparues avec plus de clarté le 6 octobre 1930, lorsque les partis féringiens « loyaux » ont inopinément, au Lagthing, proposé un plébiscite sur la question de la séparation éventuelle d'avec le Danemark.

Cette manœuvre de surprise a vraisemblablement été inspirée par Copenhague, dans un but de polémique. Le parti autonomiste, conscient de ses responsabilités, s'abstint, considérant que l'on devait clarifier les questions vitales pour l'archipel avant de passer à un plébiscite sous contrôle international. Celles-ci (en dehors de la question du Groënland, exposée plus haut), sont naturellement pour un territoire aussi petit, avant tout d'ordre financier.

Une aussi petite communauté de pêcheurs transformée en état autonome, — le plus petit des régions nordiques — est-elle seulement viable au point de vue financier ? Le journal des nationalistes féringiens (*Tingakrossur*), a publié, le 9 janvier 1936, un budget détaillé établi pour une autonomie complète de la chose publique. Il semble qu'il faudrait réunir par an une somme de 850.000 couronnes. La population est, sans aucun doute, prête à supporter l'imposition plus élevée qui en résulte. On rapporte ensuite que l'archipel a vécu sous un régime économique autarchique depuis la colonisation jusqu'à la moitié du siècle dernier et même, au contraire, que sous la forme d'impôts fonciers et par les revenus du monopole commercial, il a fourni au budget danois une contribution atteignant plusieurs millions. Pour cette raison, on espère qu'à l'occasion d'un règlement futur du compte financier avec le Danemark, on rencontrera chez le partenaire une certaine compréhension des désirs précis de restitution. Dans cet ordre d'idées, il faut encore mentionner que les rapports commerciaux dano-féringiens sont jusqu'aujourd'hui fortement positifs dans l'intérêt danois. En 1932, le Danemark importait des Fé-

roës pour une valeur de 552.000 couronnes, à quoi s'opposait une exportation vers les Feroës de 2.586.000 couronnes de marchandises danoises, et de 1.665.000 couronnes de marchandises étrangères.

A ce peuple qui combat pour son indépendance, les autorités gouvernementales danoises ont fait, il est vrai, des concessions décisives. Entre autres, la langue féringienne est aujourd'hui matière principale d'enseignement dans les écoles. Cependant, le mouvement national féringien, appuyé sur la volonté d'une nationalité distincte avec une langue nationale vivante, n'est plus aujourd'hui susceptible d'être arrêté. L'objection que répètent toujours les partisans du statu-quo : un Etat si petit qui en est remis à lui-même, doit nécessairement tomber dans un isolement culturel dangereux, puisque disparaissent pour l'art national les liens spirituels l'unissant à une mère-patrie nordique plus grande, n'est guère plus soutenable, vu l'état de chose aux Feroës. Les lettres ne sont-elles pas justement très vivantes dans l'archipel depuis le réveil national, elles vont consciencieusement leur propre chemin. Le poète lyrique Hans A. Djurhuus est connu bien au-delà des frontières de sa patrie nordique, comme l'un des représentants de la nouvelle direction culturelle féringienne. Parmi les jeunes, Hedin Brú est également connu à l'étranger par de petites traductions. Dans la revue littéraire féringienne « Vardin », paraissant depuis 1921, on publie cette année les premiers spécimens d'une excellente traduction de « Faust ».

Le combat de cette « minorité nordique » n'est sûrement pas anti-danois dans un sens illoyal. On réclame seulement auprès du public danois et du gouvernement de Copenhague une plus grande compréhension de la situation toute différente et de l'intérêt national de l'archipel. Jusqu'où les Feroës s'éloigneront du Danemark ? cela ne dépend finalement que de la compréhension que l'on apportera aux aspirations des nationalistes vers l'autonomie. Peut-être est-on, dans l'archipel, plus disposé qu'on ne le sait au Danemark à accepter un royaume-uni commun, qui respecterait, dans la mesure la plus grande possible, les désirs féringiens d'autonomie.

BIBLIOGRAPHIE

Journaux

Le Journal de Barcelone, quotidien d'information de la Catalogne, fondé le 1^{er} février 1937, plus qu'un organe catalan, est un journal collectiviste paraissant en Catalogne. Son directeur, Jaume Miratvilles, après avoir été au nombre des amis du président Macia, est aujourd'hui l'un des chefs de l'extrême-gauche sociale en Catalogne.

Ferms, qui porte en sous-titre : publication adhérent à l'Union catalaniste, paraît à Barcelone : le premier numéro date du 26 mars 1937. Daniel Cardona est l'un des fondateurs de cet organe qui a pour devise « Nacionalisme y Socialisme » et qui exprime la pensée des jeunesses séparatistes catalanes. Dans le premier numéro, signalons un article de César Monturiol : « Solucions catalanes als problemes catalans », un article d'A. Godai : « Catalunya totalitaria », et enfin, un appel qui demande « que tous les partis catalanistes travaillent à former un bloc national ». Dans le second numéro (9 avril 1937), signalons la déclaration des Jeunesses séparatistes, un remarquable article de Daniel Cardona : « Revolució social i Revolució nacional », et une intéressante enquête sur la solution du problème catalan, auprès de personnalités importantes de la péninsule.

L'Elsass-Lothringer-Zeitung, organe quotidien du parti autonomiste alsacien (*Landespartei*), est un journal d'information tant sur la vie journalière de l'Alsace-Lorraine que sur l'actualité internationale.

Depuis le mois de mars 1937, le *Landespartei* édite un organe de combat, *Frei Volk* (Peuple libre), qui paraît tous les quinze jours, et qui est plus spécialement destiné à la propagande.

Le Gouvernement basque fait éditer à Paris un organe hebdomadaire, *Euzko Deya* (La Voix des Basques), rédigé en basque, en français et en espagnol. Cet organe donne d'intéressantes nouvelles sur le Pays basque, sur lequel plane le plus souvent un profond silence dans la presse internationale : *Euzko Deya* reflète fidèlement les tendances diverses représentées au sein du gouvernement de Bilbao.

Revue

Nostra Terra, bulletin mensuel de la Jeunesse catalaniste de Roussillon, Vallespir, Cerdagne et Conflent, est dirigée par notre collaborateur M. Alfons Mias. Rédigé en français et en catalan, il porte principalement son effort sur les questions de langue et de culture. (Rédaction et administration : Vil. la Aire i Sol, Palalda, Pyrénées-Orientales.)

Lo Gai Saber (Le Gai Savoir) est la revue mensuelle de l'Ecole Occitane. Relevons une appréciation élogieuse sur *Peuples et Frontières* dans son n° 150 (avril 1937). (Bureaux : 14, rue des Arts, Toulouse.)

Frontières, revue de politique étrangère, contient dans son n° 49 (10 juin 1937), une brève étude du problème irlandais, par J. Delebecque, sous le titre : « L'Irlande indépendante ». (Administration et rédaction : 11, rue de Miromesnil, Paris, 8^e.)

Die Heimat (Le Pays natal), qui porte en sous-titre *Revue régionaliste d'Alsace-Lorraine*, est une revue mensuelle de culture et de politique chrétienne. Fondée en 1919 par l'abbé Haegy, elle est aujourd'hui dirigée par le député Marcel Sturmel. Le numéro de juillet-août 1937 contient d'intéressants *souvenirs alsaciens*, de Thomas Seltz, sur l'été 1917 ; et une « chronique du pays », par M. Sturmel. Dans la bibliographie, il est fait mention de *Peuples et Frontières*. (Administration : 2, rue Franklin, Mulhouse, Haut-Rhin.)

De Hollandsche Post (La Poste hollandaise), fondée en 1935, mentionne dans la bibliographie de son numéro 16 (1^{er} juin 1937), la revue *Peuples et Frontières*. Dans son numéro 17-18 (1^{er} juillet 1937), signalons un article sur la cinquième fête nationale du chant flamand, qui a eu lieu à Bruxelles (Brussel), le 25 juillet, et une intéressante étude sur le Conseil des Flandres. (Administration : Kolonieweg 4, Soest, Pays-Bas.)

Le Lion de Flandre (revue régionaliste de la Flandre française) publie dans son numéro 51 (mai-juin 1937), deux études sur deux patriotes flamands qui viennent de mourir, le chanoine René Schodduyn, grand biologiste en même temps que linguiste averti, et Jules Scrive-Loyer, vice-président du *Vlaamsch Verbond*. (Administration : A. Ficherouille, Grand'Place, Bailleul, Nord.)

Depuis janvier 1936, la revue *Voix des Peuples* a fait suite au bulletin *Minorité* (fondé en 1933). Publié par le *Bureau central des Minorités*, à Genève, cette revue se place au premier rang des publications internationales, tant par sa présentation que par la valeur et l'intérêt des articles qu'elle publie. Non seulement cette revue étudie les problèmes minoritaires, créés par les traités de 1919, en Europe centrale et orientale, mais elle étend ses informations jusqu'aux nombreuses minorités de l'U. R. S. S., ainsi qu'aux nationalités occidentales. La lecture de *Voix des Peuples* est indispensable à qui veut se tenir au courant des problèmes de nationalités et de minorités nationales, qui se posent dans l'Europe contemporaine. (Administration : 4, rue Merle d'Aubigné, Genève, Suisse.)

Depuis l'été dernier, *Voix des Peuples* publie une édition en anglais, *National Minorities*, dont le premier numéro a paru à Londres, au mois de juillet. (Même administration.)

La revue mensuelle *Volk und Reich* (Peuple et Empire) a fait paraître, dans sa première livraison de 1937, un remarquable article de Marc Markwart sous le titre « Was sind Völker ohne Staaten ? » (Qu'est-ce que les Peuples sans Etat ?) L'auteur étudie successivement les différentes situations dans lesquelles peuvent se trouver nationalités et minorités nationales, en les précisant par des exemples pris dans toutes les parties de l'Europe. Le paragraphe consacré à la Bretagne, montre que l'auteur possède une documentation sérieuse et abondante sur les sujets qu'il traite. Cet article n'est, espérons-le, qu'une introduction, qui sera suivie d'études encore plus développées et approfondies. « Was sind Völker ohne Staaten ? » a fait l'objet d'un tirage à part. Le n° 7 de cette revue est entièrement consacré à la Silésie. La première partie du n° 8 est réservée à une étude des problèmes de la Baltique, que suit un article sur les allemands de Lettonie et une remarquable étude sur la question de l'autonomie de la Ruthénie (ou Russie subcarpathique). Ce numéro contient de nombreuses illustrations sur les manifestations nationalistes flamandes. (Verlag « Volk und Reich », Berlin W 9, Potsdamer str. 7 a, Allemagne.)

La revue *Ostland* (Pays de l'Est), est spécialement consacrée à l'étude des problèmes de l'Europe orientale et de la situation des minorités allemandes de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et des Etats Baltes. Elle paraît deux fois

par mois. (Administration : Bund Deutscher Osten, Berlin W 30, Motzstr. 46, Allemagne).

Fondée en 1927, *Questions Minoritaires* est la revue mensuelle d'étude et d'information de l'Institut pour l'étude des questions minoritaires. Son numéro de juin contient un long article sur « le nombre et la répartition de la population allemande en Pologne », ainsi qu'une chronique dans laquelle on relate les persécutions subies par les patriotes de la Ruthénie Blanche soviétique. (Instytut Badan Spraw Narodowosciowych, Warszawa, Królewska 7).

*

**

Adresser revues et publications à l'Administration : M. Quémener, 12, rue Royer-Collard, Paris, V^e.